

Projet d'Établissement 2024 · 2028



Petite Enfance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON



NOVEMBRE 2023

Illustrations @AdobeStock - @Tamara Kulikova - @Runrun2 - @Mandrina - @Worawut - @Kengmerry - @Zein Akhmad
Composition maquette / Aline Laage

EDITO



À l'heure où la gouvernance du service public de la petite enfance devient un enjeu national, l'échelon intercommunal - notamment dans les territoires ruraux - apparaît comme étant le plus à même de gérer et d'organiser l'offre d'accueil.

Après une phase de développement du nombre de places, de réhabilitation et de construction d'établissement d'accueil du jeune enfant, qui s'est terminée en 2018, nous souhaitons poursuivre nos efforts pour garantir un service de qualité pour les jeunes enfants et leurs parents.

La qualité de l'accueil repose sur des investissements, mais également sur notre ambition éducative, un nombre suffisant de professionnels formés, ainsi que des structures accueillantes et adaptées. C'est une attention permanente portée aux besoins de l'enfant, aux activités et à l'alimentation pour assurer à chacun de bonnes conditions d'accueil. Le lien avec les parents est aussi au cœur de nos préoccupations : un lien qui se traduit en 2023 dans les réponses au questionnaire aux familles, par la confiance portée aux équipes d'encadrement.

Avec un budget de près de 3,6 millions d'euros consacré à la petite enfance, la collectivité entend apporter des réponses en matière de garde d'enfants en accueil collectif ou individuel. Ainsi, 180 places sont disponibles dans les 7 multi-accueils et 180 places chez les assistantes maternelles agréées ou dans des MAM (Maison d'Assistants Maternelles). Cette offre d'accueil intercommunale pour la toute petite enfance permet aux parents de continuer à travailler, de reprendre rapidement leur emploi après une naissance et de favoriser le développement de l'enfant et sa socialisation précoce.

Depuis 2022, le Relais Petite Enfance (auparavant appelé Relais Assistantes Maternelles) permet aux parents de s'informer et d'échanger sur les différents modes d'accueil du territoire afin de trouver la bonne solution pour la garde de leur enfant. Le relais est aussi un lieu destiné aux professionnelles de l'accueil individuel qui peuvent bénéficier d'un service d'accompagnement à la professionnalisation et de temps d'animation avec les enfants qu'elles accueillent.

L'engagement de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon avec le soutien de la CAF de Vaucluse et de la MSA Alpes-Vaucluse permet de garantir un égal accès à toutes les familles du territoire. Merci à nos partenaires – financeurs et aux équipes de la petite enfance pour leur implication dans la réussite du projet.

Gisèle Bonnelly

Vice-Présidente en charge de la Petite Enfance – Jeunesse
Communauté de communes Pays d'Apt Luberon

SOMMAIRE

PARTIE 1 / PROJET SOCIAL

A. DIAGNOSTIC : ETAT DES LIEUX	6
1. CONTEXTE SOCIO-DEMOGRAPHIQUE	6
2. CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	9
B. ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE	13
1. HISTORIQUE ET GOUVERNANCE	13
2. PRESENTATION DU SERVICE.....	13
3. FINANCEMENT ET GESTION DU SERVICE PETITE ENFANCE	22
C. LES ORIENTATIONS ET LES AXES DE TRAVAIL	24
1. DEVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL	24
2. DEVELOPPER LA QUALITE DE L'ACCUEIL.....	25
3. ENCOURAGER L'AMELIORATION CONTINUE DU SERVICE	28

PARTIE 2 / PROJET ÉDUCATIF

A. ACCOMPAGNER ET ACCUEILLIR LES FAMILLES	30
B. LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT AU CENTRE DU PROJET EDUCATIF	31
C. FORMATION ET IMPLICATION DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE.....	33



Partie I
Projet social
2024 · 2028

Petite Enfance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON



Novembre 2023

A. DIAGNOSTIC : ÉTAT DES LIEUX

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon est un territoire rural rassemblant 25 communes, à cheval sur 2 départements, qui regroupe une population totale de 29 547 hab. (Source Insee 2023). Territoire de 636 km², faiblement peuplé (densité moyenne 45,5 hab./km²), la population est majoritairement concentrée autour du noyau Apt/Gargas qui rassemble près de 50% de la population.

1. CONTEXTE SOCIODEMOGRAPHIQUE

- **Évolution de la population**

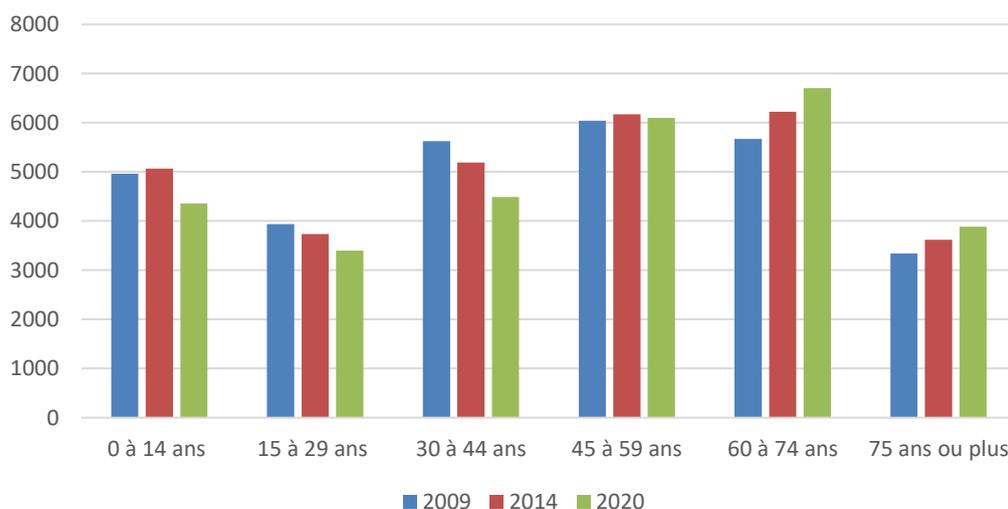
Le vieillissement de la population est plus accentué qu'à l'échelle du Département de Vaucluse ou de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les plus de 60 ans étant surreprésentés. Les entrants sont majoritairement des personnes sans activité professionnelle (*étudiants, chômeurs, et autres inactifs*) et des retraités, ces derniers représentant près de 50% des entrants.

Les sortants sont essentiellement représentés par les jeunes de 15 à 29 ans (*étudiants, jeunes demandeurs d'emploi*).

La variation de la population entre 2014 et 2020 est négative (-0,6 %), variation due au solde apparent des entrées et sorties du territoire (-0,3%), et au solde naturel (-0,3%). Seules quelques communes, notamment Gargas, connaissent une évolution positive de leur population.

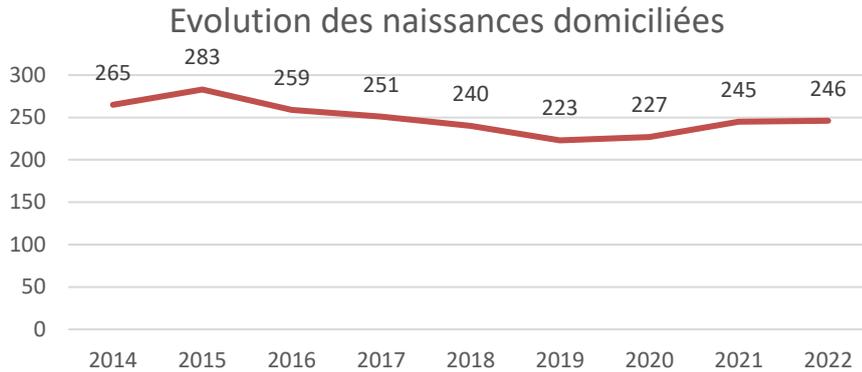
	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	19 737	22 931	25 448	27 913	27 984	29 584	30 019	28 939
Densité moyenne (hab/km ²)	31,1	36,1	40	43,9	44	46,5	47,2	45,5

Population par grandes tranches d'âges

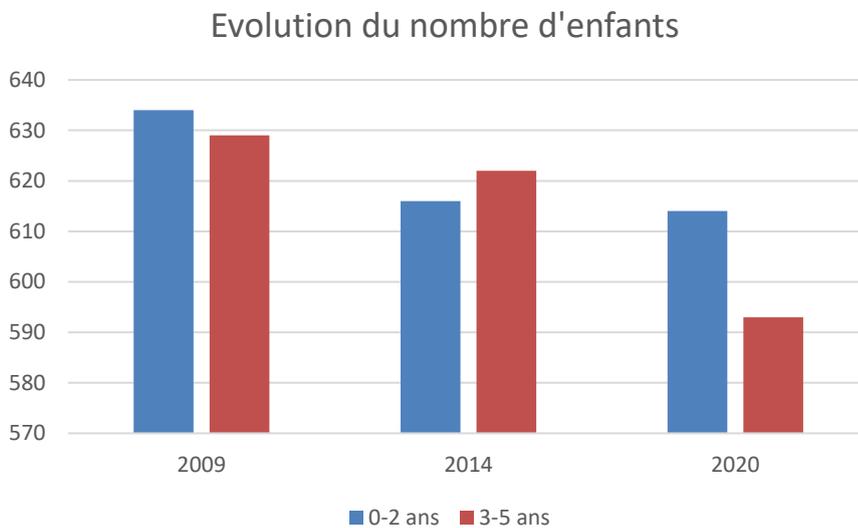


Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2020, géographie au 01/01/2022

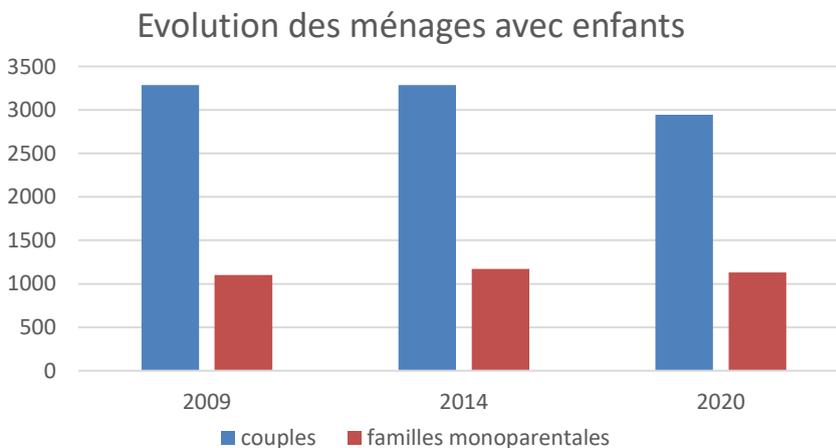
• **Nombre d'enfants**



Depuis 2020, on constate une légère remontée des naissances qui infléchit la baisse initiée depuis 2015. L'évolution de cet indicateur est à suivre dans les prochaines années.



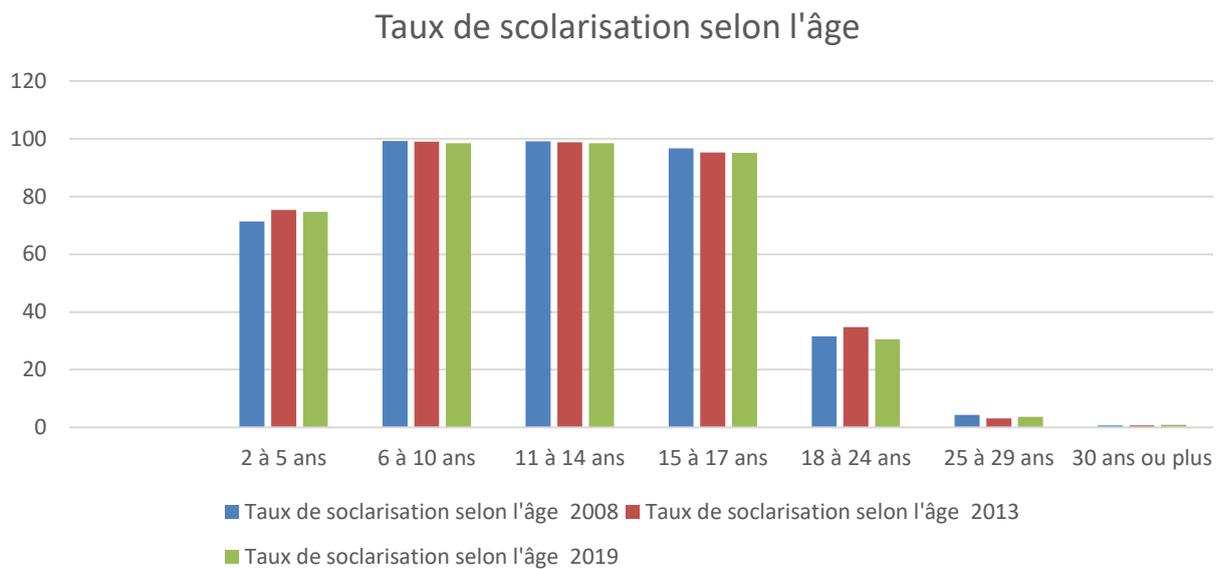
• **Les familles**



On constate une diminution globale du nombre de ménages avec enfant entre 2014 et 2020 (-8%).

La proportion des familles monoparentales est en progression depuis 2009, elle se rapproche de celle du département. À noter, la part croissante des hommes seuls avec enfant.

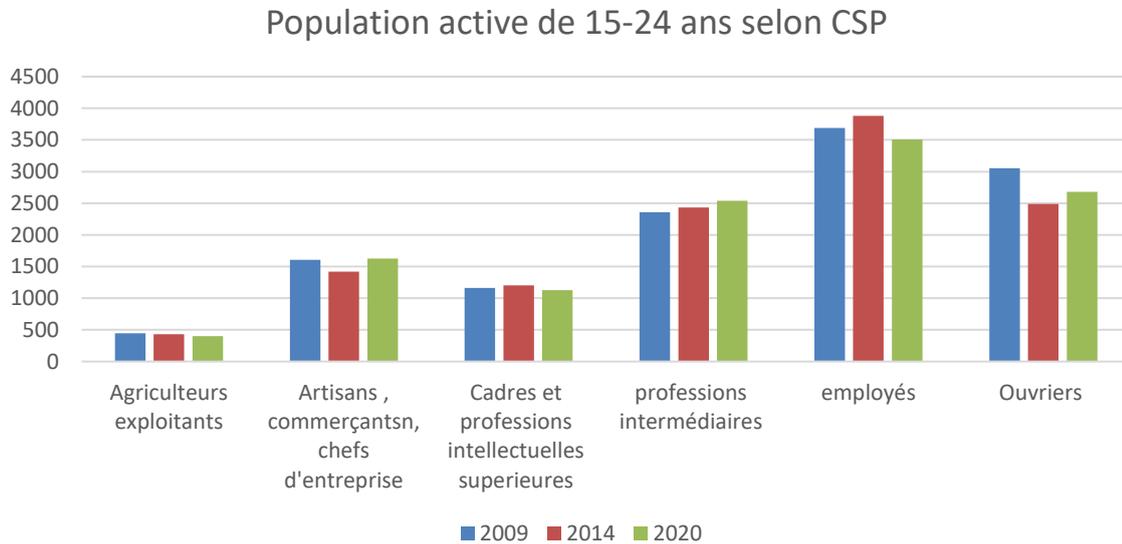
- **Taux de scolarisation**



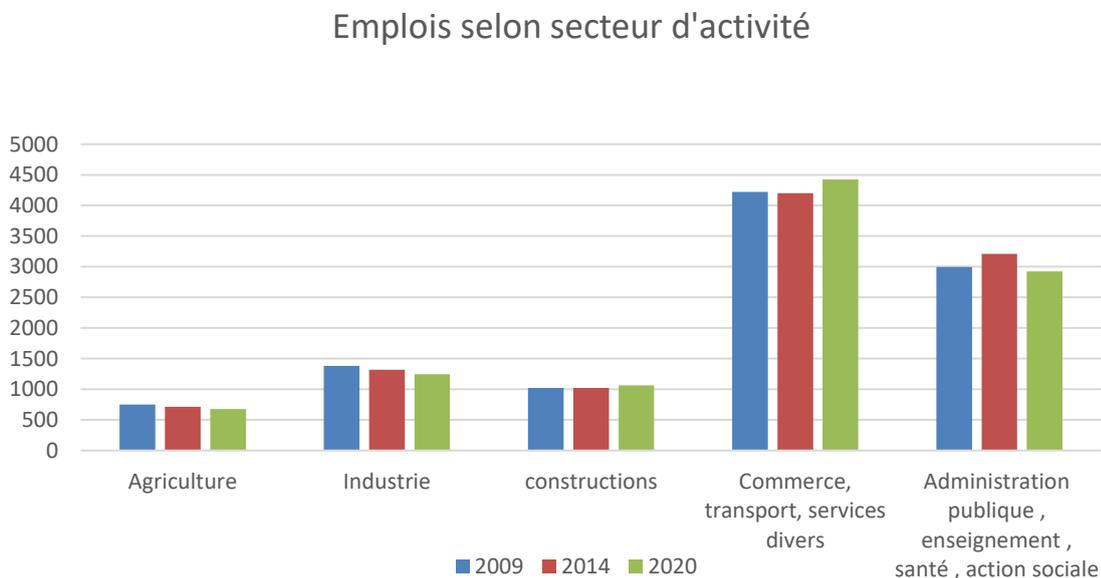
Le taux de scolarisation des 2-5 ans a augmenté depuis 2008. De plus, il est légèrement supérieur à celui du Département, conséquence de l'ouverture des classes « très petite section » (TPS) sur la commune d'Apt.

2.CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

- **Catégories socioprofessionnelles**

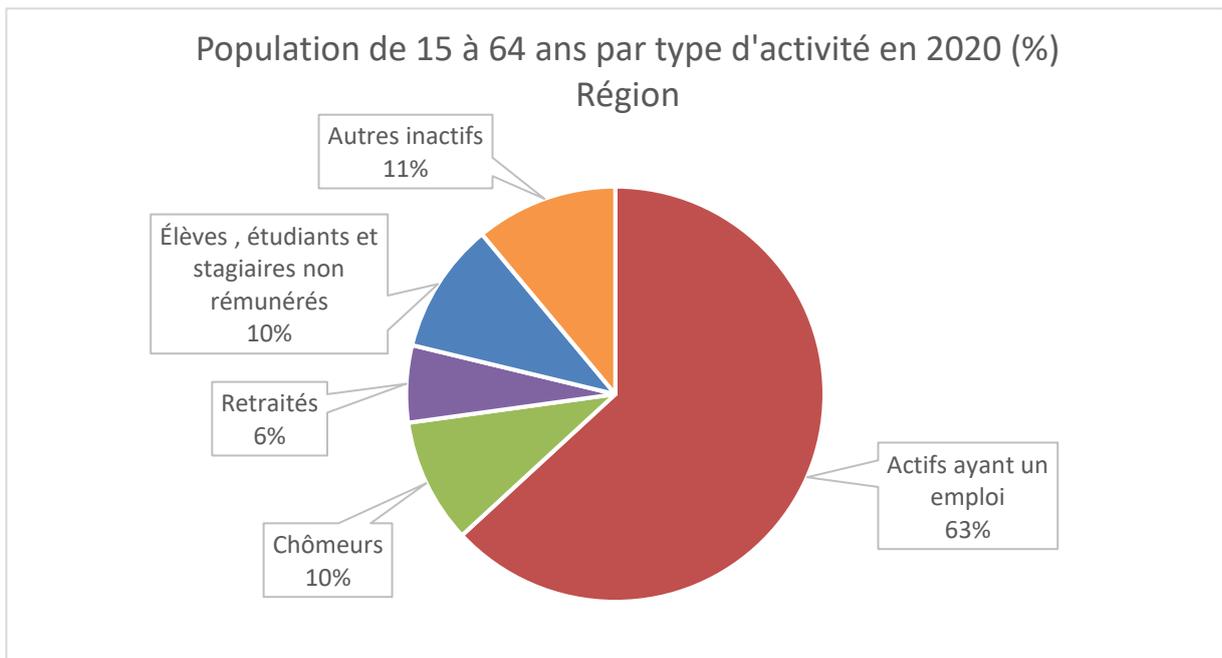
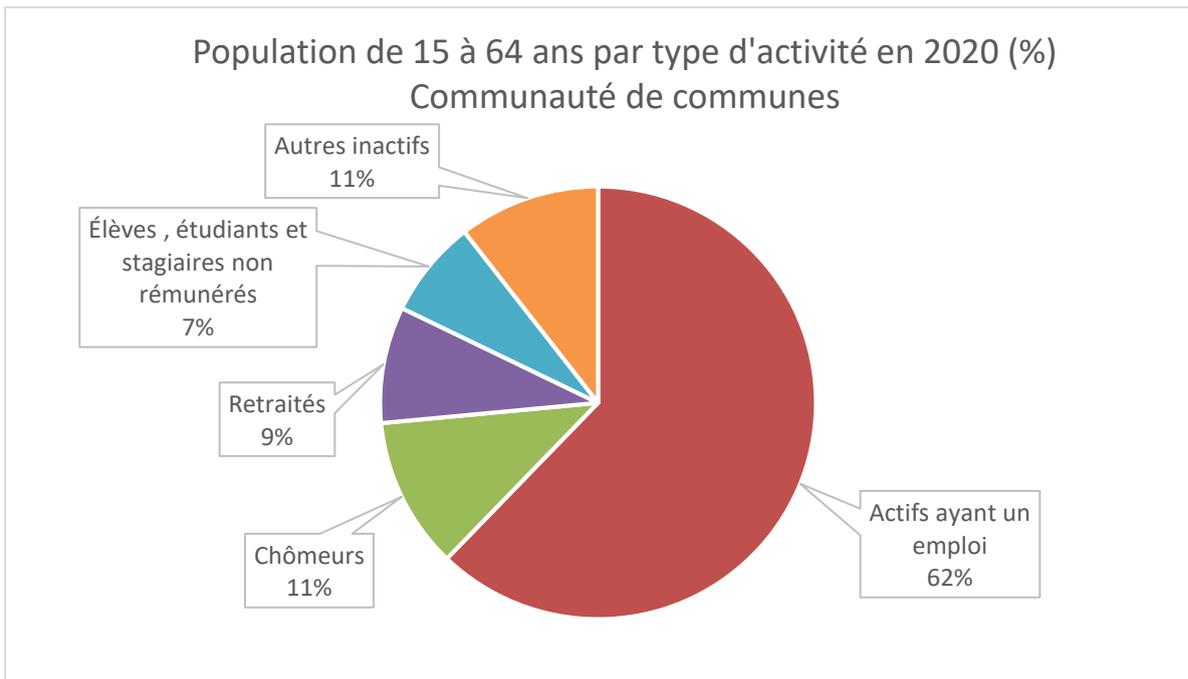


La population active se concentre sur les catégories socioprofessionnelles « professions intermédiaires », « employés » et « ouvriers », qui représentent près de 72% de la population active du territoire.



On constate une baisse continue des emplois dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie ainsi qu'une augmentation du nombre d'emploi dans le secteur du commerce et des services. Les emplois liés à l'administration sont également en baisse.

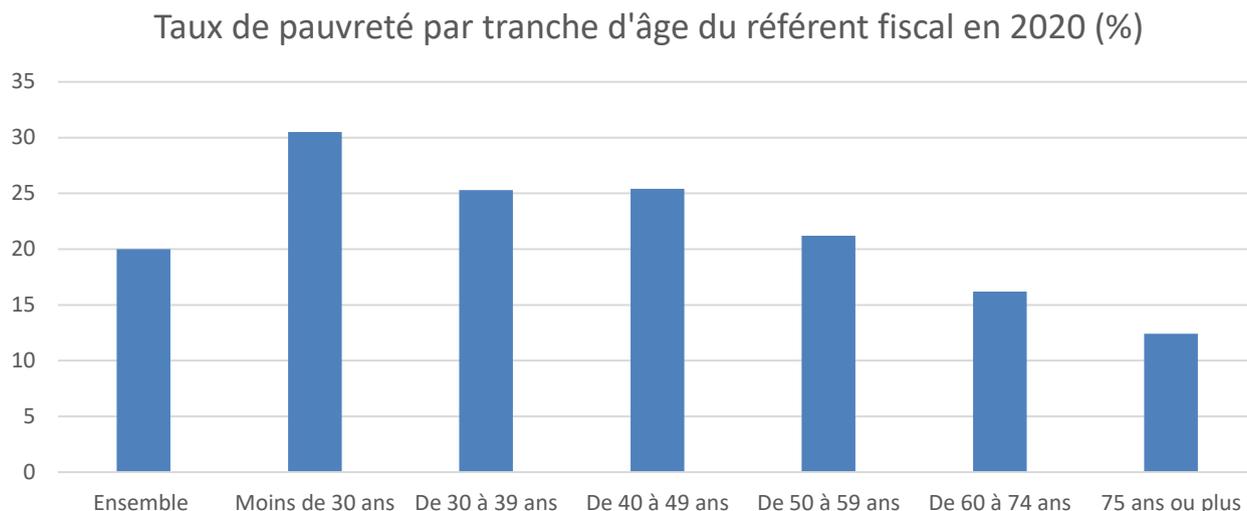
• **Activité**



Le territoire de la Communauté de communes se caractérise par une proportion d'actifs ayant un emploi légèrement au-dessus du Département de Vaucluse et proche de celle de la Région. La proportion de retraités et de chômeurs est également supérieure à celle du Département et de la Région.

En 2022, le taux de chômage (8%) recule dans tous les départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais il demeure le plus élevé en Vaucluse (9,5 %).

• **Niveau de vie**



Le taux de pauvreté (20,2%) est supérieur à celui du département (19,5%), notamment pour les – de 30 ans (30%).

En 2020, la médiane du revenu disponible est de 20 370 € pour 20 640 € dans le Département.

• **Logement**

Résidences principales selon le statut d'occupation

	2008		2013		2019		Nombre de personnes
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Ensemble	13 013	100	13 760	100	13 805	100	28 706
Propriétaire	7 936	61	8 425	61,2	8 466	61,3	17 883
Locataire	4 440	34,1	4 709	34,2	4 751	34,4	9 618
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	923	7,1	1 039	7,5	989	7,2	2 398
Logé gratuitement	637	4,9	627	4,6	587	4,3	1 204

En 2019, la part de résidences principales (65,4%) est plus faible qu'en Région (74,5%) et la part des résidences secondaires plus élevée (26,1%) qu'en Région (17,8%).

L'offre de logements est essentiellement pavillonnaire et impactée par une forte proportion de résidences secondaires et de locations saisonnières. Cette offre exclut l'accès au logement à certains ménages, soit les jeunes ménages et les ménages les plus modestes de la classe moyenne. L'exclusion se fait sur le type d'habitat ainsi qu'au niveau des prix, hormis sur Apt où le parc locatif est relativement développé.

Dans ce contexte, l'objectif de création de 3600 à 4000 logements inscrit dans le SCoT Pays d'Apt Luberon à l'horizon 2030 permettrait d'offrir des alternatives en direction de cette catégorie de population.

EN CONCLUSION

La baisse de la population (-0,6%) et du nombre d'enfants se poursuit mais on note une légère remontée des naissances depuis 2020.

La taille moyenne des ménages diminue, ainsi que le nombre de ménages avec enfant, alors que la part de familles monoparentales est en progression.

Les revenus restent globalement faibles, 20 370 € par unité de consommation, légèrement en dessous (- 270 €) de la moyenne du Vaucluse, déjà plus faible que la moyenne nationale. Les ménages précaires sont fortement concentrés à Apt.

L'activité économique est portée principalement par le secteur tertiaire, bien qu'elle conserve une part significative d'activité agricole et industrielle, supérieure au Département et à la Région.



B. ORGANISATION DU SERVICE PETITE ENFANCE

1. HISTORIQUE ET GOUVERNANCE

Depuis 2012, pour mieux répondre aux attentes et aux besoins des familles, la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon a fait le choix de la proximité avec l'implantation ou la rénovation de 7 établissements d'accueil collectif implantés dans la ville-centre et les villages. Aujourd'hui, les 180 places d'accueil collectif sont complétées par près de 180 places d'accueil individuel chez les assistantes maternelles agréées ou dans les Maisons d'Assistants maternelles (MAM).

En 2021, la CCPAL s'est engagée au côté de la CAF de Vaucluse et de 7 communes dans une démarche de Convention territoriale globale – Ctg 2021-2025, permettant ainsi de renforcer le partenariat au service du développement social du territoire.

La politique de développement en faveur de la petite enfance s'articule autour de 3 objectifs :

- Assurer une offre d'accueil de qualité pour les jeunes enfants et leurs familles.
- Optimiser le fonctionnement des équipements en assurant l'égal accès à toutes les familles habitant sur le territoire de la CCPAL.
- Conforter les parents dans leur responsabilité et leur rôle de premier éducateur de l'enfant en accompagnant la parentalité.

2. PRESENTATION DU SERVICE

• *Organisation du service*

- ❖ 1 service administratif Petite Enfance : installé au siège de la CCPAL
- ❖ 1 Relais Petite Enfance - Guichet Unique : lieu d'information pour les familles sur les modes de garde, enregistrement des préinscriptions, et lieu de regroupement pour les assistantes maternelles, situé à la Maison de la Petite Enfance à Apt.
- ❖ 7 crèches multi-accueil : soit 180 places au total.
- ❖ 1 Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), 2 points d'accueil (Apt et Céreste).

Service administratif / Missions

- Assure l'interface avec les élus,
- Centralise les pré-inscriptions pour l'accueil régulier collectif,
- Organise les commissions d'admission afin d'attribuer les places disponibles sur les structures d'accueil collectif,
- Assure la gestion des structures d'accueil,
- Veille à la qualité de l'accueil des enfants et des familles,
- Vérifie l'application de la réglementation,
- Gère le budget de la Petite Enfance soit plus de 3.6 M€ par an,
- Coordonne et entretient les relations avec les partenaires institutionnels (Caisse d'Allocations Familiales, Conseil départemental, etc...) et les partenaires locaux,
- Pilote, conjointement avec la CAF, la Convention territoriale globale (Ctg),
- Développe et coordonne certains projets transversaux, parentalité, éveil culturel etc.,
- Assure le suivi des bâtiments en lien avec le service patrimoine pour maintenir l'accueil des enfants en toute sécurité.

Relais Petite enfance -Guichet Unique

Conformément au nouveau référentiel de la CNAF (octobre 2021) qui a élargi ses missions, le Relais petite enfance – RPE, assure l'information et l'accompagnement des familles et des professionnels de l'accueil individuel :

- Informe et centralise les demandes des familles, renseigne les parents en recherche d'un mode d'accueil.
- Accompagne les Assistantes maternelles, rencontres, animations, professionnalisation, il contribue à la valorisation de l'accueil individuel.

Ses missions :

- **Inform**er les parents sur les modes d'accueil sur le territoire et leurs obligations en tant qu'employeurs.
- **Organiser un cadre de rencontres** et d'échanges des pratiques professionnelles.
- **Contribuer à la professionnalisation** des assistantes maternelles agréées.

Les temps d'animation se déroulent à Apt, Gargas et Goult dans les locaux des multi-accueils, en complément des animations qui sont proposées dans les gymnases, médiathèques, ludothèques ou à l'extérieur.

Evolution de l'offre d'accueil individuel

Années	AM	Places
2017	72	235
2022	52	188
2023	50	183

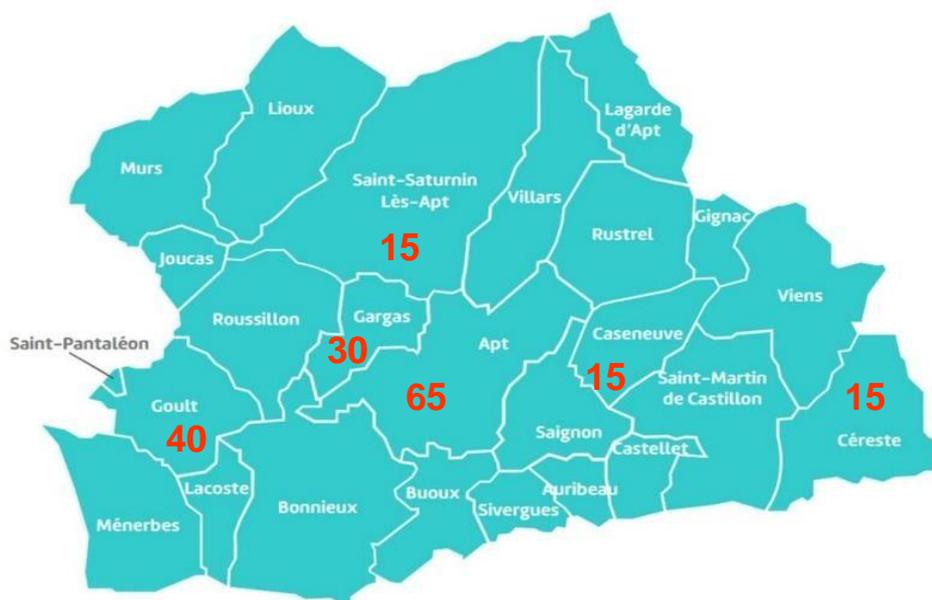
Répartition des AM sur le territoire

2023	AM
Apt	27
Bonnieux	1
Céreste	2
Gargas	7
Ménerbes	3
Roussillon	1
Saignon	3
St Saturnin-lès-Apt	6

2 Maisons d'assistantes maternelles en activité en 2023, à Ménerbes et à Apt.

L'Offre d'accueil collectif

Multi-accueil	Commune	Places
Le Nid	Apt	40
La Chrysalide	Apt	25
La Baleine Bleue	Céreste	15
La Boîte à Malice	Gargas	30
Les Pitchouns	Caseneuve	15
Le crèche d'Amélie	St Saturnin lès Apt	15
Le Lièvre et la tortue	Goult	40
		180



En 2021, le nombre de places en structure multi-accueils est de 20.6 pour 100 enfants dans le département, alors qu'il est de 28.8 places pour 100 enfants sur le territoire.

Les multi-accueils sont ouverts de 7h30 à 18h30.
 Les structures ferment 5 semaines dans l'année.
 1 semaine aux vacances de printemps, 3 semaines au mois d'août et 1 semaine entre Noël et jour de l'an

Les différents types d'accueil

L'accueil régulier : lorsque les besoins d'accueil sont connus à l'avance et récurrents. Il est destiné aux parents souhaitant que leur enfant fréquente régulièrement l'établissement, selon un planning établi (à temps plein ou à temps partiel).

L'accueil occasionnel : les enfants sont accueillis de manière ponctuelle, en fonction des besoins des familles et sous réserve d'une place disponible. Dans ce cas, les familles contactent directement l'établissement pour connaître les disponibilités et réservent en fonction des possibilités d'accueil.

L'accueil d'urgence : cet accueil est destiné aux parents qui subissent un évènement imprévu (hospitalisation...), c'est également un accueil à caractère social préventif. Les familles sont invitées à contacter la direction du service administratif. Cet accueil est limité dans le temps (1 mois renouvelable pour 15 jours).

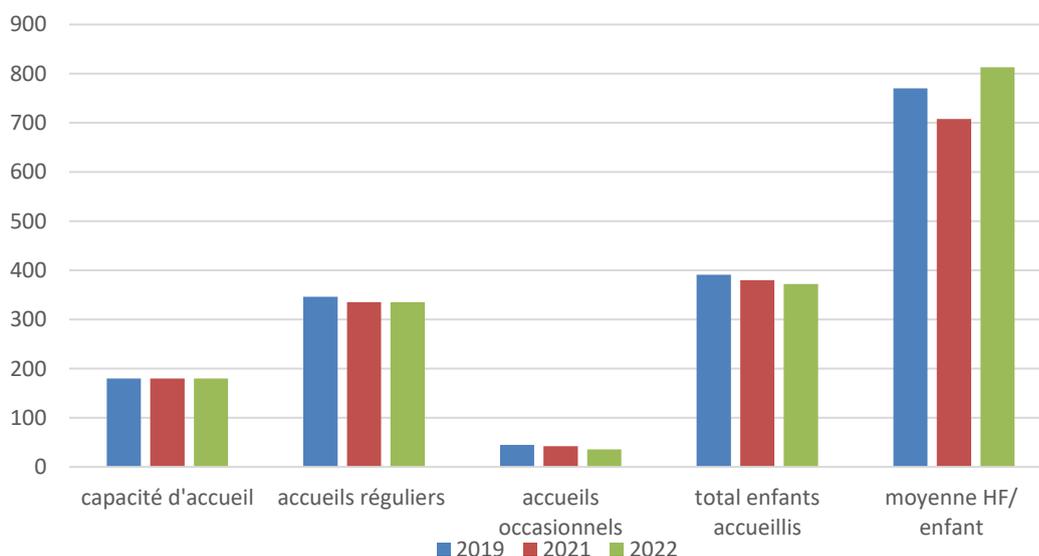
Accueil Dispositif AVIP : dispositif d'accueil temporaire pour des enfants dont les parents s'engagent dans un parcours d'insertion professionnelle et sociale, soutenu par la CAF et le Département depuis 2020.

L'accueil spécifique d'un enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique est possible sous réserve de la mise en place d'un projet d'accueil individualisé.

Évolution de la fréquentation

Évolution de l'accueil collectif entre 2019 et 2022 (*l'année 2020 n'est pas prise en compte pour cause de crise sanitaire).

HEURES * FACTURÉES	
2019	301 227
2021	269 062
2022	302 508



Le Lieu d'Accueil Enfants - Parents (LAEP)

La parentalité est au cœur du projet du service petite enfance. Le soutien ou l'accompagnement des parents requiert une palette de compétences pour individualiser les actions menées pour conforter le lien avec l'enfant.

Les LAEP ont été créés sur le modèle des « Maisons Vertes » conceptualisées par Françoise Dolto en 1979. Ils permettent d'offrir aux familles un lieu de socialisation libre et gratuit. Depuis 2005, le LAEP « La Petite Maison » est installé à Apt, dans les locaux de la Maison de la Petite Enfance.

Ce lieu de rencontre entre parents, enfants et professionnels, accueille dans un espace de jeux les enfants de 0 à 6 ans accompagnés d'un de leurs parents.

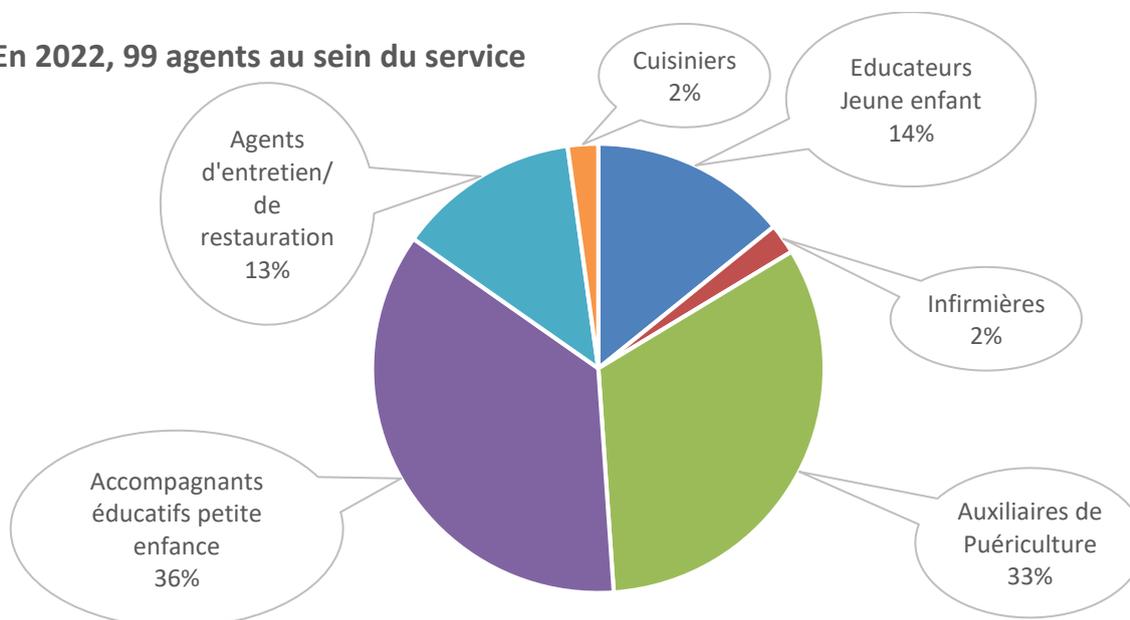
C'est un lieu d'accueil anonyme et gratuit qui permet de rompre l'isolement des familles et de soutenir la parentalité. Les accueillantes sont des professionnelles de l'éducation et de la petite enfance en capacité d'accompagner, orienter et répondre aux questions des familles. Depuis 2022, le LAEP a délocalisé un temps d'accueil hebdomadaire à Céreste pour toucher plus de familles.

• Le personnel

Agents / Equipes pluridisciplinaires

Dans les établissements, des équipes pluridisciplinaires composées de professionnels qualifiés et diplômés (éducatrices de jeunes enfants, infirmières, auxiliaires de puériculture, animatrices Petite Enfance, cuisiniers, agents d'entretien) sont mobilisées au quotidien pour assurer l'accueil, le soin et le développement de l'enfant.

En 2022, 99 agents au sein du service



En complément, pour assurer le remplacement des agents en formation ou renforcer les équipes en cas d'absences, un pool de remplacement de 5 professionnels permet aux crèches de fonctionner en respectant les taux d'encadrement réglementaires.

La Qualification du personnel

La qualification tient une place très importante dans le fonctionnement des équipes. Les textes réglementaires précisent la liste des diplômes et de qualifications exigés et le nombre d'agents présents en fonction du nombre d'enfants.

Depuis quelques années, le manque d'attractivité des métiers de la petite enfance rend difficile le recrutement de professionnels qualifiés. Pour pallier ces difficultés, la Communauté de communes a mis en place une politique de recrutement d'apprentis, ainsi nous accueillons chaque année 3 apprentis (auxiliaire de puériculture et éducateur jeunes enfants). Les équipes accueillent et accompagnent également chaque année, une quarantaine de jeunes stagiaires pour les sensibiliser ou les former aux métiers de la petite enfance.



- **L'Éveil culturel et artistique**

Les activités culturelles et artistiques sont reconnues comme facteur de développement de l'enfant. Elles favorisent le lien et permettent aux professionnels et à la famille de partager et de participer à des rencontres avec des artistes, d'éprouver l'expérience sensorielle par la découverte d'images, de sons, de mouvements.

La promotion de l'éveil culturel et artistique dès le plus jeune âge est contenue dans le protocole d'accord signé entre le Ministère de la Culture et de la communication et le Ministère des familles, de l'enfance et des droits des femmes en mars 2017.

Nos partenaires

Le Conservatoire de musique à rayonnement intercommunal Pays d'Apt Luberon

Les professeurs du conservatoire de musique animent des séances d'éveil musical avec des groupes de jeunes enfants, permettant ainsi d'explorer le monde sonore, de découvrir les instruments et objets sonores et de développer l'imaginaire et la créativité.

Le Vélo Théâtre

Le partenariat établi depuis 2008 avec le Vélo Théâtre, dans le cadre du festival Greli Grelo, permet d'accueillir des créations artistiques dans les crèches, d'assister à des spectacles en présence des familles pour développer dès le plus jeune âge, la curiosité, l'expression, l'épanouissement de l'enfant.

Les Médiathèques et associations pour le développement de la lecture

La lecture d'histoires et comptines fait partie des activités quotidiennes des multi-accueils. L'animation des temps de lecture est assurée par les professionnelles des crèches et des médiathèques. Quand c'est possible, les crèches se déplacent dans les médiathèques. L'ouverture vers l'extérieur permet aux enfants de découvrir un autre lieu, d'autres livres, une autre approche de la lecture. C'est un moyen, de les familiariser dès le plus jeune âge à la découverte et au respect du livre.



- **La sécurité de l'enfant au service de la qualité d'accueil**

Soins de l'enfant

Les lieux d'accueil de la Petite Enfance ne sont pas des lieux de soins au sens hospitalier du terme. Cependant, les professionnels travaillent auprès des enfants avec un regard global, d'où l'importance de mettre l'accent sur l'aspect sanitaire sans perdre de vue l'aspect éducatif.

La pluridisciplinarité des équipes est un atout qui permet au quotidien de porter une attention particulière à l'enfant et de développer une approche complémentaire entre l'éducatif et le sanitaire. Le service est doté de **2 infirmières, référentes accueil-santé inclusif** qui assurent les missions paramédicales, en s'appuyant sur les différents temps de la journée (*change, repas, sieste*) pour développer une approche de prévention et de promotion de la santé. Elles assurent le lien avec le médecin référent et les services de la Protection Maternelles Infantiles (PMI) pour garantir le respect du cadre réglementaire, concernant notamment, le suivi des vaccinations et le respect des protocoles d'hygiène et de soin. Enfin, l'infirmière est l'interlocutrice privilégiée des parents, premiers responsables de la santé de leur enfant.

Le référent Santé et Accueil Inclusif (RSAI) est rendu obligatoire, depuis le 1er janvier 2023 dans tous les EAJE (établissements d'accueil du jeune enfant) par le décret n° 2021-1131 du 30 août 2021, relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants.

Son intervention a pour objectif, une meilleure prise en compte de la santé des enfants accueillis ainsi que de l'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Vigilance attentat

Depuis 2016, conscient du contexte national de menaces terroristes, la Communauté de communes a mis en œuvre dans le cadre d'un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) des mesures pour prévenir les risques d'intrusion ou d'attentat au sein des équipements, conformément à **la circulaire ministérielle N° DGCS/SD2C/2016/261 DU 17 AOUT 2016** :

- Travaux d'aménagement avec salle de confinement
- Protocole de mise en sûreté, affichage des gestes de sécurité
- Formation du personnel aux gestes qui sauvent
- Exercice de mise en sûreté avec les enfants, etc....

- **Nos partenaires institutionnels**

La Protection Maternelle Infantile (PMI)

La PMI est un service du Conseil départemental compétent en matière de santé des jeunes enfants. Il exerce un rôle de prévention dans le domaine de la santé, du développement et de l'éducation auprès des familles et des enfants.

C'est l'autorité de tutelle qui délivre l'autorisation officielle d'exercer l'activité d'accueil du jeune enfant en établissement collectif ou en individuel. Elle exerce le rôle de contrôle des établissements d'accueil des enfants de moins de six ans et des Assistantes Maternelles (AM).

Sur le territoire, le service est intégré à L'Espace Départemental de Solidarité (EDeS), qui réunit les équipes pluridisciplinaires de l'action sociale, c'est l'échelon territorial de proximité.

Le partenariat se structure autour du suivi des EAJE et des AM, mais le lien s'établit aussi pour la protection de l'enfant, enfant en danger, les situations d'urgence ou besoins spécifiques de garde d'enfant.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et La Mutualité Sociale Agricole (MSA)

La CAF est un des acteurs majeurs du développement des structures petite enfance et de leur fonctionnement. Elle apporte son expertise pour la création d'EAJE, et les cofinancements essentiels à l'investissement et au fonctionnement des structures.

Le partenariat se concrétise par la signature de la Convention territoriale globale (Ctg), qui permet de fixer les objectifs et les engagements réciproques pour le développement du service aux usagers sur le territoire de la Communauté de communes.

Sur les territoires ruraux, les MSA assurent également, en complément de la CAF, le financement partiel du fonctionnement des EAJE.

L'Éducation nationale

Un premier niveau de partenariat permet aux jeunes enfants des crèches d'aborder leur première année d'école sans appréhension. L'entrée à l'école peut être difficile pour certains enfants (séparation, langue, culture), ils ont besoin d'être rassurés et préparés. Des visites sont organisées dans la future classe de maternelle, encadrées par les professionnels de la Petite Enfance, ainsi les enfants repèrent bien ce que sera leur futur lieu d'accueil ainsi que leurs nouveaux référents. En complément, certains multi-accueils organisent des activités ou animations avec les enfants des écoles du village.

Dans un contexte de ruralité, marqué par une fragilité démographique, il est important de conforter un second niveau de partenariat avec les services de l'Éducation nationale, d'entretenir des relations régulières qui permettent l'échange d'informations sur les effectifs et les différents projets en cours.

3. LE FINANCEMENT ET LA GESTION DU SERVICE PETITE ENFANCE

FINANCEMENT DU SERVICE PETITE ENFANCE

Le Conseil Communautaire a délibéré sur la Convention territoriale globale pour la période 2021-2025.

Le cadre de cette convention fait évoluer les modalités de financement.

	2019 (CEJ)	2022 (Ctg)
Bonus territoire		
CAF	356 990 €	356 940 €
MSA	17 934 €	0 €
Prestation de service unique		
CAF	1 155 787 €	1 176 712 €
MSA	60 219 €	71 998 €
Participation des Familles	386 590 €	453 107 €
Reste à charge CCPAL	1 809 672 €	1 509 124 €

La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon gestionnaire du service de la Petite Enfance.

Le développement et le fonctionnement de la politique publique en matière de petite enfance s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat institutionnel avec la CAF et le Département qui président au côté du Préfet, le Schéma et le Comité départemental des services aux familles.

Pour la période 2023-2027, l'offre d'accueil soutenue par les Caisses d'allocations familiales répond aux enjeux de la nouvelle Convention d'objectif et de gestion (COG), entre l'Etat et la CNAF qui vise à la mise en place du service public de la petite enfance.

La mise en œuvre du service de la petite enfance s'appuie sur la qualité de l'accueil du jeune enfant, préoccupation des parents qui nous confient leurs enfants, mais également des professionnels qui les encadrent et les accompagnent quotidiennement.

Le rapport de Sylvianne GIAMPINO, psychanalyste, psychologue de l'enfance, Vice-présidente du Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age, (2017) a permis de définir un cadre national de l'accueil du jeune enfant. Il a débouché sur une charte qui se décline en 10 grands principes et valeurs essentielles pour le bon fonctionnement des modes d'accueil individuels et collectifs.

Pour favoriser les mixités sociales, le service réserve également 20% des places d'accueil aux enfants relevant de l'article L.214-7 du code de l'action sociale et des familles.

Dans ce cadre, le tarif horaire est inférieur à 1€/h.



C. LES ORIENTATIONS ET LES AXES DE TRAVAIL

1. DEVELOPPER ET OPTIMISER L'OFFRE D'ACCUEIL

- **Permettre à toutes les familles d'accéder aux places d'accueil et favoriser la mixité sociale**

L'accueil collectif joue un rôle essentiel dans la socialisation de l'enfant dès le plus jeune âge. C'est une étape importante de son développement pour faciliter l'entrée à l'école et l'apprentissage. Favoriser l'accès de toutes les familles aux places d'accueil permet de développer les rencontres, de maintenir le lien social, et construire le vivre-ensemble sur le territoire.

Par ailleurs, l'absence de mode de garde d'enfant est souvent citée comme un frein à la recherche d'emploi, dans ce cas les possibilités offertes dans l'ensemble des EAJE et par les Assistantes maternelles du territoire sont susceptibles d'aider les parents demandeurs d'emploi, les femmes, en particulier dans leur parcours d'insertion professionnelle.

L'enjeu pour les structures, est de faire coexister les différents modes d'accueil, régulier, occasionnel, d'urgence pour répondre aux besoins des familles tout en garantissant, l'épanouissement et la sécurité de l'enfant, conditions de son développement.

- **Développer la complémentarité des modalités d'accueil**

Ces dernières années, la composition des familles a changé (diminution de la taille des ménages, augmentation des familles monoparentales, familles recomposées) et leurs situations évoluent (périodes de recherche d'emploi, emplois occasionnels, saisonniers, etc.).

Le service doit s'adapter aux besoins de ces nouvelles structures familiales en proposant différents modes d'accueil. Dans ce contexte, l'accueil occasionnel est un mode de prise en charge adapté qui permet de faire des démarches (recherches d'emploi, démarches administratives, médicales) ou de consacrer du temps à des activités (sportives, s'occuper de la fratrie, etc.). Il permet aux parents de « souffler », c'est un relais qui permet parfois de prévenir le « burnout parental » et préserver l'équilibre familial en améliorant la relation enfants/parents.

Par ailleurs, cette offre d'accueil complémentaire permet d'optimiser l'occupation des équipements en proposant aux familles du temps d'accueil (1h, ½ journée, 1 journée, quelques jours ...). C'est un mode de garde qui s'adapte au plus juste à leurs besoins.

- **Permettre l'accueil d'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique**

L'accueil des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique, requiert l'individualisation du temps d'accueil et la formation des professionnels pour s'adapter aux besoins spécifiques. L'accompagnement de ces jeunes nécessite de mettre en place du temps de concertation avec les partenaires, les Centres d'action médico-sociale précoce (Camps) et Centres Médico-Psychologique Infantile (CMPI). Le Bonus « inclusion handicap » prévu par la CAF, soutient la mise en œuvre de conditions d'accueil favorables pour les enfants.

Depuis 2022, les familles et les professionnels bénéficient de la présence d'infirmières – référentes santé- accueil inclusif, chargées spécifiquement de la bonne adaptation de l'accueil.

- ***Soutenir la complémentarité des modes d'accueil : accueil collectif et accueil individuel***

Pour mieux répondre aux demandes des familles et permettre un plus large choix, la collectivité mise sur la complémentarité des modes d'accueil : accueil collectif et individuel (Assistants Maternelles). Les missions d'accompagnement assurées par le Relais Petite Enfance – RPE permettent de répondre aux besoins d'information des parents et favorisent la professionnalisation des assistantes maternelles, par le biais de la formation et des animations.

L'évolution du Relais Assistants Maternelles vers un **Relais petite enfance -guichet unique**, en 2021, a permis de renforcer les missions d'information en direction des familles et des assistantes maternelles. Les temps d'animation, très prisés par les Assistants Maternelles, favorisent les rapprochements, les échanges et permettent de rompre l'isolement de certaines d'entre elles. Malgré cette dynamique, la baisse relative du nombre d'Assistants Maternelles sur le territoire nous alerte. Une attention particulière sera portée à l'évolution de la situation avec les services de la CAF et de la PMI.

- ***Améliorer le processus d'inscription au guichet unique***

Le premier accueil des familles en recherche d'un mode de garde est réalisé par le Guichet Unique, « écoute », « prise en compte des besoins », « présentation du service ». Il renseigne les parents sur les différents modes de garde, c'est la porte d'entrée unique pour les pré-inscriptions.

Le Guichet Unique traite l'ensemble des pré-inscriptions pour préparer les dossiers d'admission qui sont présentés annuellement à la Commission Petite Enfance.

Ce service, situé à la Maison de la Petite Enfance à Apt, est optimisé par une possibilité de préinscription en ligne via un portail familles sécurisé. Cette évolution technique permet aux familles de réaliser les démarches sans se déplacer, elle fiabilise les données et facilite le processus d'inscription.

2. DEVELOPPER LA QUALITE DE L'ACCUEIL

- ***Promouvoir l'éveil culturel et artistique***

La sensibilisation et la pratique d'activités culturelles et artistiques dès le plus jeune âge sont source de découverte et favorisent le développement des compétences de l'enfant. Elles nourrissent aussi les professionnels de la petite enfance leur permettant ainsi d'enrichir leurs pratiques et de sortir de la routine qui s'installe parfois dans le quotidien.

Pour les artistes, l'immersion dans les structures est également une source d'inspiration et un soutien aux démarches de création.

L'éveil culturel et artistique est, depuis plusieurs années, un fil conducteur du développement de l'enfant dans le projet éducatif du service. Les actions menées dans le cadre de partenariats comme le festival Greli-Grelo avec le Vélo Théâtre ou les activités d'éveil musical menées avec le Conservatoire de musique contribuent à l'épanouissement et la socialisation des enfants accueillis dans les structures.

La poursuite d'un projet de développement de l'éveil artistique et culturel doit permettre d'intégrer cette approche comme un socle à nos projets pédagogiques autour de 3 axes :

- Multiplier les propositions d'éveil musical, d'éveil artistique, créatif, au travers d'ateliers ou de résidences d'artistes dans les structures.
- Proposer aux enfants et aux parents d'assister à des spectacles adaptés aux tout-petits pour développer leur capacité d'observation et les amener à être « un spectateur attentif ».
- Développer les compétences des professionnels du service en les formant à l'accompagnement de ces ateliers créatifs.

Les différentes expériences poursuivies ces dernières années (spectacles, résidences d'artistes, ateliers artistiques) démontrent l'intérêt que représente le partage de ces activités en famille dans le développement du lien enfants/parents par la découverte et le partage de moments exceptionnels.

• **Accompagner et soutenir la parentalité**

Les professionnelles des crèches et les Assistantes Maternelles assurent un soutien à la parentalité dans la collaboration qui se crée autour de l'enfant. Les échanges portent sur le quotidien mais aussi sur des questions plus spécifiques liées au développement ou à la relation enfant/parent.

Conscientes de cet enjeu, il est primordial que les structures soient de véritables relais à la parentalité et apportent une première réponse adaptée aux besoins. Les crèches sont également des relais d'informations sur des thèmes sensibles liés à l'éducation ou la santé des enfants comme la vaccination, l'équilibre alimentaire, la surexposition aux écrans, etc.

Dans certains cas, la situation nécessite l'orientation des parents vers un relais spécialisé. Les professionnels ont alors pour mission de guider la famille vers le bon interlocuteur, consultations médico-sociales, associations, professionnels de santé, qui pourra prendre en charge l'accompagnement.

« La Petite Maison », Lieu d'Accueil Enfants-Parents - LAEP, dispositif spécifiquement dédié à la relation parent/enfant accompagne la fonction parentale. L'accueil libre et gratuit, quelle que soit la commune d'habitation, répond à une demande croissante qui se traduit dans la fréquentation.

Les politiques publiques et les actions traitant de la parentalité se diversifient de plus en plus. Dans ce contexte, les professionnels doivent s'adapter et prendre en compte la diversité des situations et la dimension culturelle des relations.

Le travail mené dans le cadre de la Ctg, permet de développer le partenariat avec les différents acteurs du territoire. Le travail en réseau permet de favoriser l'interconnaissance et la complémentarité des actions mises en œuvre.

• **Faire évoluer les modalités de restauration et la qualité de l'alimentation**

Le temps de repas est un temps d'animation à part entière. Il implique d'apporter à la fois une attention à la qualité de l'alimentation et de l'encadrement. Depuis 2018, les avancées imposées par la loi Egalim, pour favoriser une alimentation saine et durable, obligent les collectivités publiques à proposer des produits de qualité, durables et bio. Elle incite également les professionnels de la restauration à diminuer leur production de déchets, notamment les emballages plastiques, etc.

Deux modèles de restauration coexistent au sein du service : la restauration sur place dans les deux plus grandes crèches et la livraison en liaison froide, assurée par un spécialiste de la restauration petite enfance pour les 5 autres structures. Les deux modèles garantissent à la fois la sécurité et la qualité de l'alimentation proposée.

- ***Intégrer les critères de développement durable et les pratiques écoresponsables***

La priorité du personnel des crèches ou d'une Assistante Maternelle est d'accueillir les enfants dans des conditions optimales d'hygiène, de sécurité et d'épanouissement. La pratique écoresponsable fait très souvent appel au bon sens des professionnels : veiller à la bonne utilisation de l'énergie, à la qualité et à la quantité des produits d'entretien et d'hygiène utilisés, limiter les déchets, recycler certains objets pour les activités, etc. Une fois cette dynamique enclenchée, elle permet d'aller plus loin, d'engager la structure dans une démarche de développement durable et d'impliquer dans ce changement de pratique, les familles, les institutions et les fournisseurs.

Pour s'engager dans la démarche, le service dispose de certains leviers concourant aussi à la préservation de la santé des enfants accueillis et de l'environnement.

Les multi-accueils produisent quotidiennement des déchets, notamment avec l'utilisation des couches jetables, après une expérience non concluante sur l'utilisation des couches lavables, une nouvelle réflexion est à conduire sur ce sujet.

Certaines structures disposent de bacs à compost qui permettent de transformer les déchets organiques et d'alimenter les potagers et jardins.

Dans les années à venir, il est souhaitable de diminuer globalement la production de déchets et de développer les achats raisonnés pour le matériel pédagogique et les jeux.

Enfin, la collectivité a établi des critères environnementaux pour l'achat des produits d'hygiène et d'entretien, en exigeant des labels pour l'ensemble des produits utilisés dans les structures d'accueil.



3. ENCOURAGER L'AMÉLIORATION CONTINUE DU SERVICE

Les professionnels qui constituent les équipes sont au cœur du bon fonctionnement du service, la qualité de l'emploi est un élément important et influe sur la qualité de l'accueil. Avec 70% d'agents titulaires et près de 90% de personnes diplômées, le service Petite Enfance repose sur un socle de valeurs communes solides. Néanmoins le turn-over lié aux absences peut créer des tensions et déstabiliser le fonctionnement des structures. Parallèlement, l'évolution sociologique des familles et de la demande des parents, peuvent être déstabilisantes pour un professionnel qui n'y est pas préparé.

L'amélioration continue est un état d'esprit qui permet d'intégrer les évolutions et de limiter les écarts. Ainsi nous disposons de leviers, comme la formation professionnelle continue, pour faciliter les évolutions de carrière où améliorer les pratiques professionnelles.

- ***Encourager la formation***

Les professionnels de la Petite Enfance sont souvent confrontés au manque de perspectives d'évolution de carrière. La formation et la réflexion sur la pratique professionnelle sont des moyens pour évoluer, dynamiser son parcours et enrichir ses compétences.

Dans le cadre du plan de formation, l'ensemble des professionnelles sont formées dans les 3 ans sur une thématique commune, autour du développement du jeune enfant, ou des compétences managériales pour les directions, ce qui permet d'asseoir un socle de compétences communes et d'actualiser les connaissances.

En complément, les agents peuvent accéder individuellement aux formations proposées par le CNFPT dans le cadre de la professionnalisation et pour ceux qui le souhaitent, s'engager dans un parcours de validation des acquis et de l'expérience (VAE) pour accéder à une qualification supérieure.

- ***Favoriser la mobilité des agents***

Le multi-accueil est un lieu clos, sécurisé et protecteur qui peut parfois être un frein à l'évolution des pratiques professionnelles. Avec 7 multi-accueils, 1 RPE et 1 LAEP, il est possible d'encourager la mobilité des agents au sein du service et de lever certains freins au changement. Nous avons comme projet de mettre en place des moyens pour favoriser la mobilité des agents en proposant :

- Aux titulaires nouvellement recrutés de travailler pour un parcours d'immersion afin de découvrir l'ensemble des structures et prendre la mesure du territoire et du service.
- Aux agents en poste, à qualification égale d'échanger de lieu de travail avec un collègue, pour une durée déterminée afin de découvrir une autre organisation, une autre équipe.

- ***Dynamiser et optimiser les interventions du pool de remplacement***

Les 5 agents de l'équipe du pool de remplacement sont amenés à travailler sur l'ensemble des structures, elles sont mobiles et capables de s'adapter à différents postes de travail en fonction des besoins. Leur intervention permet de pallier les absences pour formation et congés et permet ainsi aux équipes de ne pas subir l'absence d'un collègue.

Une réelle dynamique a été enclenchée, à travers la montée en compétences des agents du pool. Ces dernières sont aujourd'hui en capacité de s'adapter à tous les fonctionnements et de proposer des activités et des animations.

- ***Poursuivre les actions engagées pour la sécurité et la prévention des risques***

La mise en œuvre de bonnes conditions de travail passe aussi par la prise en compte et le respect des mesures de sécurité. Dans ce cadre, l'employeur est tenu de prendre « les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale » du personnel (article L. 4121-1 du Code du travail). Pour se faire plusieurs actions seront conduites et développées :

- Des actions de prévention des risques liés aux conditions de travail, à travers les formations, ou l'intervention de la médecine du travail pour améliorer les gestes et postures
- L'équipement de protection adapté du personnel d'entretien et la présentation systématique des procédures et protocoles pour l'utilisation des produits d'entretien.
- Enfin, la présence d'infirmières dans les structures contribue à la sûreté des établissements pour les enfants mais aussi pour le personnel en poste.



Partie 2

Projet éducatif

2024 · 2028

Petite Enfance

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PAYS D'APT LUBERON

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
PAYS D'APT
LUBERON



NOVEMBRE 2023

Le service petite enfance souhaite se positionner comme acteur de la vie locale, en participant à la vie sociale, éducative et économique du territoire. Dans ce cadre, le projet éducatif vise à fédérer les professionnels et les familles autour de valeurs et d'objectifs communs. Il définit les orientations, les objectifs visés pour assurer l'accueil et l'accompagnement des familles. Il s'appuie sur les 10 grands principes éducatifs « ***pour grandir en toute confiance*** », inscrits dans la Charte d'accueil du jeune enfant.

Le projet éducatif est un cadre de référence pour chaque structure d'accueil (Multi-accueil, RPE, LAEP) qui établit sur cette base son propre projet pédagogique dans lequel sont déclinées concrètement les modalités d'organisation. Chaque projet pédagogique permet d'adapter localement les objectifs aux caractéristiques de la structure : public accueilli, localisation, capacité d'accueil, configuration des locaux, qualifications de l'équipe.

Au centre du projet, l'accompagnement est individualisé pour chaque enfant afin de lui permettre de construire sa propre identité. Grâce à l'observation de son évolution et de ses besoins, les professionnelles sont capables d'adapter leur réponse à chaque enfant. C'est un travail exigeant qui demande à chacun de savoir traiter l'individu dans un cadre collectif.

Le service Petite Enfance conçoit son projet éducatif comme un projet ouvert et évolutif autour des objectifs suivants :

- Garantir une qualité de l'accueil qui contribue au développement global de l'enfant, à son éveil et à son inscription dans l'environnement social et culturel.
- Accompagner les familles dans la conciliation des temps (vie familiale, vie professionnelle, vie personnelle).
- Veiller à la santé, la sécurité et au bien-être de l'enfant dans tous les moments de la journée.
- Former et impliquer les professionnels de la petite enfance au service de l'accueil des enfants et des familles.
- Animer et accompagner la professionnalisation du réseau d'Assistantes Maternelles.



Pour faire vivre ce projet éducatif et transmettre ces valeurs, chaque professionnel se doit d'être dans son rôle et à la bonne place en respectant une attitude éducative commune basée sur la bienveillance, la confidentialité, le respect et la disponibilité.

A. ACCOMPAGNER ET ACCUEILLIR LES FAMILLES

Les parents ont besoin de solutions adaptées aux réalités de leur situation familiale, leurs horaires de travail, leur vie de famille, leurs engagements etc.... pour répondre au mieux à cette première nécessité et assurer l'accueil et l'accompagnement des familles dans un contexte en constante évolution (structure familiale, contexte social, l'augmentation des divorces, difficultés financières). Le service petite enfance a misé sur la proximité.

Adapter l'offre d'accueil

Les 7 structures multi-accueils assurent et organisent plusieurs types d'accueil : l'accueil régulier, occasionnel, d'urgence et si nécessaire un accueil spécifique pour les enfants présentant un handicap ou nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé.

- **Proposer des temps de rencontre individuels**

Pour accompagner et répondre au mieux aux besoins des familles, un référent est désigné pour chaque nouvel enfant au moment de son intégration dans la structure. Ce référent est chargé de suivre particulièrement l'évolution de l'enfant et sa bonne adaptation au mode de fonctionnement collectif. Il devient l'interlocuteur privilégié pour la famille pendant cette période.

Les parents ont la possibilité d'être reçus individuellement par le référent, la responsable de structure ou l'infirmière. Ces temps de rencontre permettent de mieux comprendre les interrogations et /ou problématiques et ainsi de trouver ensemble les réponses les plus adaptées à la demande spécifique de chaque famille, ou simplement d'échanger sur l'évolution de l'enfant.

Les professionnelles encadrantes attachent une importance particulière à ces temps d'échanges privilégiés avec le parent pour l'orienter si besoin vers l'interlocuteur compétent ou simplement l'aider à trouver des réponses.

- **Organiser des temps de rencontre collectifs**

Toujours dans l'objectif de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant, d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle, des espaces et temps de rencontre spécifiques ont été créés. Ils permettent aux parents de passer du temps avec son ou ses enfants, d'échanger et de créer du lien. Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP), lieu d'accueil anonyme et gratuit permet de susciter des échanges, et de favoriser le lien et la socialisation. C'est aussi une occasion pour échanger avec des professionnels formés à l'écoute des familles. Ponctuellement, les moments festifs et des animations organisés par les structures à l'occasion d'évènements spécifiques sont le prétexte pour réunir les enfants, parents et professionnels, etc...



- **Centraliser l'accès à l'information et aux démarches d'inscription**

Le Relais petite enfance - Guichet Unique est un lieu d'accueil et d'information qui permet de renseigner les parents sur le fonctionnement des structures de la petite enfance, les différents modes de garde existants sur le territoire, s'informer sur les tarifs, les aides et procéder à une préinscription pour l'accueil régulier.

B. LE BIEN-ETRE DE L'ENFANT AU CENTRE DU PROJET ÉDUCATIF

La qualité des conditions d'accueil et d'accompagnement de l'enfant contribue à son éveil, son développement, la construction de sa relation aux autres et à son environnement. Le service s'est fixé pour objectif de créer les conditions d'accueil permettant de répondre aux besoins de chacun et d'assurer leur bien-être affectif, dans un lieu sécurisé.

Pour accueillir l'enfant qui nous est confié, nous avons aménagé des lieux adaptés et chaleureux dans lesquels il va pouvoir évoluer, s'épanouir confiant et tranquille. Dans ce cadre, l'adulte va veiller par sa présence à son bien-être, l'accompagner dans les différentes situations vécues. Mais aussi l'encourager à grandir, à gagner en autonomie et en confiance en créant les conditions favorables à l'exploration et la découverte.

La qualité professionnelle des équipes permet d'instaurer un climat de confiance avec les parents qui est bénéfique à l'enfant et facilite la séparation nécessaire.

- **Proposer un cadre d'accueil adapté et sécurisant**

Les structures sont conçues et aménagées comme des espaces adaptés aux besoins de l'enfant et aux exigences de sécurité. C'est un cadre rassurant qui permet aux équipes pédagogiques d'accueillir et d'accompagner le parent et l'enfant tout au long des étapes de la journée.

Pour assurer le bien-être physique et psychique des enfants, prendre en charge la prévention et la surveillance médico-sociale, le choix a été fait d'organiser hebdomadairement la présence d'une infirmière référente santé - accueil inclusif dans chaque structure. Ainsi cette fonction participe pleinement au projet éducatif et au bon fonctionnement des établissements, elle contribue à la mise en œuvre d'un cadre d'accueil adapté et sécurisant.

- **Respecter les rythmes, les besoins de l'enfant et favoriser l'autonomie**

Chaque enfant évolue différemment, ses intérêts varient au fil de ses acquisitions et de ses découvertes. Le respecter, c'est lui faire confiance dans ses expérimentations en le soutenant tout en s'assurant de sa sécurité.

Le respect du rythme de chacun, se traduit dans tous les moments de la journée : accueil, sieste, repas, jeux dirigés ou libres, etc.

Ces différents temps du quotidien qui rythment la journée sont l'occasion pour l'équipe de favoriser l'acquisition de l'autonomie. Le temps de repas est un moment important pour s'éveiller au goût, découvrir de nouveaux aliments, développer sa motricité et partager. Que les plats soient cuisinés sur place ou livrés, le repas doit se concevoir comme un moment convivial où l'adulte est là pour conseiller l'enfant, lui présenter les préparations et les aliments, le guider vers son autonomie.

- **Conduire des activités structurantes pour favoriser l'éveil culturel et artistique ainsi que la socialisation du jeune enfant**

Les activités d'éveil culturel et artistique sont reconnues comme facteur du développement de l'enfant. Elles permettent d'enrichir et de diversifier la palette des expressions émotives du jeune enfant, et de lui offrir dès la fin de la première année des capacités nouvelles d'exploration du monde.

De la même façon, les expériences motrices contribuent à son développement, sa construction psychique et sociale. Aussi, pour assurer un bon développement psychomoteur de l'enfant et l'aider à trouver un équilibre corporel et psychique, diverses occasions lui sont données au travers d'une organisation de l'environnement, l'aménagement d'espaces dédiés, la mise à disposition de matériel. Ces expériences peuvent se conduire à travers des jeux libres ou initiés par l'adulte pour apprendre, partager, découvrir.

En résumé

- Un temps de sieste adapté à chacun, en fonction de l'âge, du besoin et du rythme de l'enfant.
- Des repas à la demande pour les plus petits.
- La mise en place d'activités dirigées, mais aussi beaucoup de temps libres qui laissent à l'enfant la possibilité de flâner, d'observer, de rêver ...dans des espaces aménagés.
- Une coordination des projets d'éveil culturel qui permet d'assurer un lien entre les structures et de conduire des projets visant à développer et à diversifier les expériences culturelles.
- La présence d'une infirmière dans chaque structure en charge de veiller à la bonne santé des enfants et au respect des normes d'hygiène.

Pour mener à bien ce projet éducatif, il est essentiel de prendre en compte les besoins de formation des professionnels de la Petite Enfance. Il est nécessaire de créer un climat propice permettant aux équipes d'évoluer et de s'adapter en permanence à la diversité des situations pour maintenir un accueil de qualité.

C. FORMATION ET IMPLICATION DES PROFESSIONNELS AU SERVICE DE L'ACCUEIL DE L'ENFANT ET DE SA FAMILLE

L'accompagnement des enfants et des familles dans les 7 structures multi-accueils, le RPE et le LAEP est assuré par une équipe de professionnels de la Petite Enfance : Educateurs Jeunes Enfants (EJE), auxiliaires de puériculture, animatrices, titulaires du CAP Accompagnant éducatif petite enfance, mais aussi des infirmières en charge de la sécurité sanitaire, des agents d'entretien, des cuisiniers.

La complémentarité des qualifications, l'implication et respect du rôle de chacun, sont la clé d'un accueil de qualité. Pour entretenir et maintenir cette qualité, il est indispensable d'encourager la formation et la professionnalisation des équipes. Un plan de formation pluriannuel permet de prévoir en fonction des besoins, l'organisation et les moyens mis en œuvre.

- **Les formations**

Tous les ans, dans le cadre du plan annuel de formation, chaque agent peut participer à des formations pour améliorer sa maîtrise du poste, mieux connaître la réglementation en cours, remettre à jour, améliorer ou adapter ses compétences ou évoluer dans ses missions.

- **La journée pédagogique**

Chaque année au mois de juin toutes les structures sont fermées une journée pour permettre à l'ensemble du personnel de participer à une journée pédagogique. Le contenu est défini en lien avec les objectifs du projet éducatif.

- **La supervision et l'analyse des pratiques**

Dans chaque structure les équipes bénéficient du soutien d'un psychologue pour échanger sur les situations vécues avec les enfants, les familles mais aussi avec les autres membres de l'équipe. Ce temps de réflexion collective permet de prendre du recul avec sa pratique professionnelle et participe à la cohésion d'équipe.

- **L'accompagnement et la professionnalisation des assistantes maternelles**

Le territoire regroupe un nombre important d'assistantes maternelles. Aussi, pour favoriser leur structuration en réseau et développer les relations entre ces 50 assistantes maternelles, la collectivité anime un Relais Petite Enfance (RPE). C'est un lieu d'animation et d'information, mais aussi un lieu ressource pour les professionnelles et les parents.

Il permet aux parents d'être informés sur les modes d'accueil et sur leurs obligations en tant qu'employeurs et aux professionnelles de la petite enfance d'être informées sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers. Le RPE permet de faire le lien entre les assistantes maternelles du territoire et favorise ainsi leur enrichissement professionnel.

- **L'accueil des apprentis et stagiaires**

Les établissements d'accueil du jeune enfant sont des lieux de formation pour les futurs professionnels de la petite enfance. Ainsi, apprentis et stagiaires sont régulièrement accueillis sous l'autorité des responsables de structure. Ils sont encadrés par un référent et n'ont pas la responsabilité d'enfant.

En résumé

- La mise en place de formations individuelles et collectives et la participation aux formations organisées par le CNFPT.
- Une journée pédagogique annuelle.
- Une réunion mensuelle de supervision pour chaque équipe en présence d'un psychologue.
- Deux journées annuelles de regroupement des équipes pour préparer la rentrée, travailler sur le projet pédagogique et la planification des activités.
- L'organisation de journées mensuelles de regroupement des Assistantes Maternelles sur différentes communes du territoire ainsi que des réunions d'information sur les évolutions du cadre juridique.

Projet d'Établissement 2024 – 2028 approuvé lors du Conseil communautaire du 16 novembre 2023.

Le Président de la Communauté de communes Pays d'Apt Luberon,

Gilles RIPERT



Communauté de communes Pays d'Apt Luberon
81 avenue Frédéric Mistral – 84400 Apt
Standard 04 90 04 49 70
contact@paysapt-luberon.fr

www.paysapt-luberon.fr

